

2.3) Maison départementale des sports

Le Département est propriétaire d'un bâtiment, sis 4 Rue Jean Mentelin à 67000 Strasbourg, d'une surface de 2 500 m² qu'il met à disposition du mouvement sportif.

○ Objectifs :

- Soutenir le monde sportif associatif ;
- Inciter à la mutualisation des ressources ;
- Optimiser l'utilisation des locaux (lieu de formation, de réunion ouvert à tous, visites organisées pour des collégiens ;
- Mieux faire connaître le bâtiment, propriété du Département (lisibilité, communication, animations).

○ Bénéficiaires :

- L'Association de la Maison Départementale des Sports ;
- Les associations sportives : bénévoles et dirigeants ;
- Les comités départementaux sportifs : salariés et administrateurs ;
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S) ;
- L'Agence Technique et Sportive d'Alsace (A.T.S.A.) ;
- Le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B.).

○ L'aide départementale :

Le Département assure directement la maintenance globale de la Maison des Sports. Les locaux sont mis gracieusement à la disposition du monde sportif et le Département verse annuellement une subvention à l'Association de la Maison Départementale des Sports, qui en assure le bon fonctionnement.

○ Modalités :

- Convention d'objectifs avec l'Association de la Maison Départementale des Sports à mettre en place ;
- Actions de promotion et de communication ;

○ Budget dédié :

- 135 000 € / an

○ Evaluation :

- Bilan de l'utilisation des bureaux, des salles de réunion et de formation ;
- Bilan des actions de valorisation de cet équipement départemental.